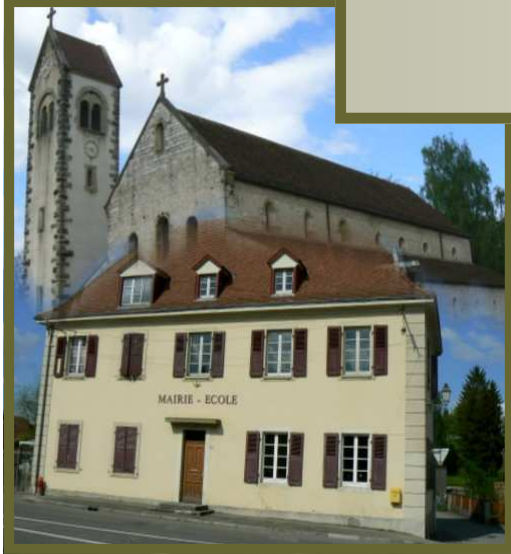


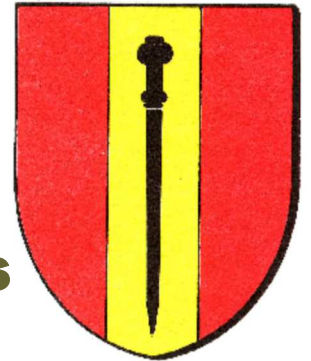
N° 74

L'ÉCHO DE FELDBACH



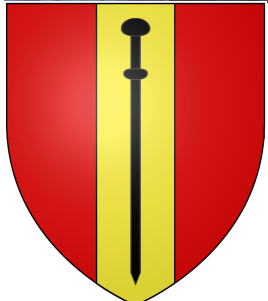
2016

PRINTEMPS





LE MOT DU MAIRE



Mairie de FELDBACH
68 640

Tél: 03 89 25 80 55
Fax: 03 89 07 95 81
mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Mardi	16h45	18h45
Mercredi	14h00	16h00
Vendredi	10h00	12h00

Dans ce numéro

Le mot du maire	2
Les comptes rendus de séances	
Conseil municipal	3
Les actualités de Feldbach	
Carnet du jour	9
Grands Anniversaires	10
Communiqués de la mairie	11
Communiqués associatifs	16
Divers / Calendrier	24

Après un hiver relativement clément, nous voici déjà au seuil du printemps. Pour effacer les dernières traces de l'hiver et ne disposant plus des services d'une balayeuse, il serait souhaitable que tous les riverains veillent à la propreté des trottoirs et caniveaux.

Nous sommes en train d'élaborer le budget 2016 dans un contexte contraint. L'importance des travaux à réaliser nous engagera pour les prochaines années. Les grands dossiers en cours :

Finalisation de la révision du POS avec transformation en PLU et lancement de la tranche 2 du lotissement de l'Obere-Gaerten. Des réunions sont prévues au cours du 2ème trimestre pour présenter le projet aux Personnes Publiques Associées et à la Chambre d'Agriculture. Une 2ème réunion publique d'information sera organisée. L'enquête publique est prévue pour l'automne.

Mise aux normes et accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole. Nous avons demandé et obtenu un délai supplémentaire jusqu'au 27 septembre 2016 pour présenter l'option retenue, le chiffrage détaillé et l'échéancier de réalisation prévu.

Restauration du toit et du parvis de l'Eglise. Nous avons rencontré sur place Monsieur l'Architecte en Chef de la Direction Régionale des Monuments Historiques. Nous allons lancer un dossier de consultation pour la réfection de cette toiture ainsi que pour la rénovation du parvis de l'Eglise.

D'ores et déjà je vous invite au concert qui aura lieu le Dimanche 5 juin 2016 à 17 h à l'Eglise au profit de cette restauration.

Sécurité dans la traversée du village. Suite à une réunion en septembre avec des représentants de l'Unité Territoriale Routière, nous avons créé une commission qui travaille sur la base de l'étude de sécurité déjà réalisée en 2004.

Bassin de rétention du Klemmerbach. Nous devons au préalable acquérir tous les terrains nécessaires. Nous étudions actuellement le problème des eaux de pluie provenant du versant sud-Ouest de la rue des Prés.

Au 1er janvier la réforme des régions est entrée en vigueur et nous nous trouvons maintenant dans une grande région « Alsace - Lorraine - Champagne et Ardennes ». Déjà les services départementaux et régionaux dont nous avons l'habitude ont vu leurs compétences modifiées. De nouvelles directions sont mises en place. Les règles changent. Suite à ces réorganisations et aux baisses de dotations de l'Etat les critères et montants des subventions pour investissements accordées aux communes sont revus.

Pour terminer, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous, de Joyeuses Fêtes de Pâques.

François LITZLER.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 4 novembre 2015 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.

MM. FUX André, OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, KESSLER Christophe, OBERLI Fred, STOESEL Joseph,

Mmes CORSICO Claudine, GASSER Yvonne et STEHLIN Astrid.

Secrétaires de séance : Mmes KILIAN Myriam et PFISTER Prudence.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2015 ;
2. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;
3. Adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;
4. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière : désignation des membres ;
5. Approbation du programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2016 ;
6. Retenue du Klemmerbach ;
7. Financement du SIAEP 2016 ;
8. Facturation eau 2015 ;
9. Composition du bureau de vote – élections régionales des 06 et 13.12.2015 ;
10. Urbanisme – déclarations d'intention d'aliéner ;
11. Avancement PLU ;
12. Divers.
 - a. Acquisition d'une parcelle propriété des héritiers MISLIN ;
 - b. 70^{ème} anniversaire Corps local des Sapeurs-Pompiers ;
 - c. Cérémonie commémorative du 11 novembre ;
 - d. Chaufferie bois – télégestion ;
 - e. Remerciements divers ;
 - f. Commission sécurité.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23.09.2015

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) notifié le 12 octobre 2015 proposant la fusion des communautés de communes d'Altkirch, du Secteur d'Illfurth, de la vallée du Hundsbach, d'Ill et Gersbach, de la Vallée de la Largue et du Jura Alsacien d'une part et le maintien de la communauté de communes de la Porte d'Alsace d'autre part ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale fixe le seuil minimum de population des structures intercommunales à fiscalité propre à 15 000 habitants ;

Considérant que le projet SDCI propose un découpage territoriale aboutissant à deux structures intercommunales disproportionnées sans aucune cohérence territoriale justifiée ;

Considérant que le projet de SDCI évoque que « le territoire devra faire preuve de la plus grande solidarité possible » et ayant connaissance du souhait de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace de ne pas être laissée en dehors du SDCI ;

Le Conseil Municipal de la Commune de FELDBACH, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE CONTRE la proposition de M. le Préfet du Haut-Rhin dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, à savoir la fusion des communautés de communes d'Altkirch, du Secteur d'Illfurth, de la vallée du Hundsbach, d'Ill et Gersbach, de la Vallée de la Largue et du Jura Alsacien d'une part et le maintien de la communauté de communes de la Porte d'Alsace d'autre part, **un schéma de regroupement des intercommunalités non cohérent avec le bassin de vie que représente historiquement, sociologiquement et culturellement le Pays du Sundgau.**

RAPPELLE à M. le Préfet que dans un courrier qui lui a été adressé le 24 septembre 2015 par la CCJA, celle-ci proposait un regroupement des 7 communautés de communes sundgauviennes en une seule entité, proposition partagée par une majorité de conseillers communautaires du Jura Alsacien. **Ce regroupement présentant l'avantage de créer une entité administrative capable de représenter le Sundgau auprès du milieu institutionnel supra-communautaire (Région, communautés d'agglomérations voisines...), de renforcer son identité, d'être cohérent en tant que bassin de vie, de s'inscrire dans le périmètre du PETR et de permettre d'avoir la taille suffisante pour gérer en régie des services à la population.**

INDIQUE à M. le Préfet qu'à défaut du regroupement proposé des 7 communautés de communes du Sundgau, il pourrait adhérer, le cas échéant, à un regroupement des communautés du Jura alsacien, d'Ill et Gersbach, du secteur d'Illfurth, de la vallée de Hundsbach, d'Altkirch. Ce regroupement ayant à minima l'avantage d'intégrer la CCJA dans un bassin de vie centré sur Altkirch, de respecter le bassin versant de l'Ill et de correspondre au découpage de l'actuel canton d'ALTKIRCH,

SIGNIFIE à M. le Préfet qu'un regroupement de la CCJA uniquement avec celles de la Porte d'Alsace et de la vallée de la Largue ne présente pas de cohérence géographique, historique, sociologique voire hydrologique.

3. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Vu les articles L. 5211 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 novembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la communauté de Commune du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédant en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- demande à Messieurs les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

4. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE : DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire explique que le mandat des délégués au Bureau de l'Association Foncière de remembrement de FELDBACH, d'une durée de six ans, est arrivé à terme.

Il rappelle que le bureau de l'Association Foncière se compose du Maire ou de son représentant, de 5 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture (dont 3 titulaires et 2 suppléants) et de 5 propriétaires désignés par le Conseil Municipal (dont 3 titulaires et 2 suppléants).

La Chambre d'Agriculture ayant désigné ses membres par courrier en date du 15 octobre 2015, Monsieur le Maire invite à présent le Conseil Municipal à procéder de même et donc à désigner cinq propriétaires - trois titulaires et deux suppléants, afin de permettre de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière pour une nouvelle période de six ans.

Après délibération et après avoir pris connaissance des délégués désignés par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, nomme les personnes suivantes :

Délégués titulaires : MM. LITZLER Jérôme ;

OBERLI Guy ;

SCHLOESSLIN François ;

Délégués suppléants : MM. BRAND Bernard ;

GASSER Bertrand.

M. le Maire est membre de droit de l'Association Foncière.

5. APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT DE PREVISION DES COUPES 2016

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2016 tel que présenté ci-après.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage	Abattage et façonnage					Débardage			
						En régie	A l'entreprise	(B)	(C)	(E)		A-(B+C+E)		
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
1.j	28	47	15	6			29	41	125	4 860		1 250	770	2 840
4.a	53	125	183	39	38	54	5	7	443	19 390		8 730	3 510	7 150
15	147		104				48	68	290	12 450		3 270	2 040	7 170
Sous-Total	227	172	302	45	38	54	81	116	866	36 700		13 250	6 290	17 160

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :			
Charges patronales (43 %) :			
Total :			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		13 250	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		13 250	
			Dépenses HT de débarbage et de câblage
			6 290
			Honoraires
			2 800
			Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT
			Autres dépenses HT (€)
Frais totaux d'exploitation (HT)		22 340	BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)
TVA sur les frais d'exploitation :		2 514	14 360

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide de reporter les coupes en parcelle 15 sur un exercice ultérieur, ramenant ainsi le volume de m³ à couper de 866 à 568 m³ ;
- en application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe ;
- en application de l'article L.144.1.1. du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet accord, l'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissée qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.
- Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF. La Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

6. RETENUE DU KLEMMERBACH

M. André FUX rappelle à l'assemblée qu'en 2014 le Conseil Municipal avait donné mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage au Conseil Général du Haut-Rhin pour la réalisation d'un bassin de rétention de 102 000 m³ au niveau du Klemmerbach, travaux estimés à 430 000 € HT.

La première étape pour avancer dans ce dossier est de procéder à l'acquisition des terrains à l'amiable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 1 contre d'autoriser M. le Maire à engager la procédure d'acquisition des terrains.

7. FINANCEMENT DU SIAEP 2016

Lors du dernier Comité Syndical du SIAEP FELDBACH-RIESPACH en date du 28 octobre 2015, le Président a informé que le trop-perçu de subventions de l'Agence de l'Eau a fait l'objet d'un remboursement échelonné sur l'année à raison de 8 500 € par mois sans occasionner de frais financiers supplémentaires mais au détriment du fonds de roulement. Le SIAEP ne dispose actuellement plus d'aucune trésorerie pour 2016.

Par ailleurs, en vertu des dispositions de la Loi NOTRe, le SIAEP sera dissous au 31 décembre 2016.

Afin d'éviter le recours à un financement bancaire temporaire, il a été décidé de solliciter une avance de trésorerie auprès des communes de Feldbach et Riespach correspondant à un semestre de consommation d'eau. Cette avance, payable immédiatement, sera déduite de la facture définitive pour 2016 qui sera établie en fin d'année prochaine.

Le montant de l'avance pour la Commune de Feldbach serait de 8 250 €.

Où les explications de M. André FUX, Premier Adjoint au Maire et Président du SIAEP FELDBACH-RIESPACH et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention de verser l'avance de 8 250 €.

8. FACTURATION EAU 2015

M. André FUX explique que suite à un problème de transfert et d'exploitation des fichiers informatiques, les factures habituelles de demande d'acompte pour l'eau du mois de juillet 2015 n'ont pas été mises en recouvrement.

Une seule et unique facture sera donc émise pour les consommations d'eau de l'année 2015, à payer avant le 31 janvier 2016.

Les personnes qui rencontreraient des difficultés financières pourront se mettre en relation avec la Trésorerie de FERRETTE pour convenir exceptionnellement d'un échelonnement du règlement.

9. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE – ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13.12.2015

	1 ^{er} tour 06 décembre 2015		2 ^{ème} tour 13 décembre 2015	
de 8 H 00 à 10 H 00	OBERLI	Cathy	CORSICO	Claudine
	OBERLI	Luc	STEHLIN	Astrid
	STEHLIN	Astrid	STIERLIN	Joanna
de 10 H 00 à 12 H 00	KESSLER	Christophe	GASSER	Yvonne
	OBERLI	Fred	KESSLER	Christophe
	REINHART	Antoine	OBERLI	Fred
de 12 H 00 à 14 H 00	BLOCH	Didier	BLOCH	Didier
	GALLAND	Mélanie	GALLAND	Mélanie
	GALLAND	Thierry	GALLAND	Thierry
de 14 H 00 à 16 H 00	FUX	André	FUX	André
	GASSER	Yvonne	LITZLER	François
	LITZLER	François	REINHART	Antoine
de 16 H 00 à 18 H 00	CORSICO	Claudine	OBERLI	Cathy
	STIERLIN	Joanna	OBERLI	Luc
	STOESSEL	Joseph	STOESSEL	Joseph

10. URBANISME – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

- l'une transmise par Maître Pierre-Yves THUET, notaire à Mulhouse par laquelle Mme Alice WIEDER vend à M. et Mme Yoann MEVELLEC, la maison d'habitation et terrain sis 10 rue de Heimersdorf, d'une superficie de 20,03 ares ;
- l'autre transmise par Maître Anne SCHMIDT, notaire à Ferrette par laquelle Mme Mariette LITZLER née MATTLER vend à M. Maxime BOHLY et Mme Caroline WACH, deux terrains cadastrés sous Section 2, N° 402/303 et 403/304, lieu-dit « Obere-Gaerten », respectivement d'une superficie de 0,92 ares et 12,54 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ces biens immeubles.

11. AVANCEMENT PLU

Monsieur le 1^{er} Adjoint fait le compte rendu de l'entretien qu'ont eu en Mairie le 06 octobre 2015 M. le Maire et lui-même, avec M. Romain SCHLOESSLIN et son avocat Maître CEREJA.

Il présente également les propositions de zonage établies par M. CHRISTEN le 05 octobre 2015.

Après délibération le Conseil Municipal se prononce par rapport à la solution 2 : 4 voix pour le maintien de cette solution, 5 voix pour une augmentation de la zone UB1 d'environ 50 % avec un maximum de 40 ares constructibles, et 2 absentions.

M. le Maire demandera à M. CHRISTEN de modifier sa proposition en conséquence.

12. DIVERS

a. Acquisition d'une parcelle propriété des héritiers MISLIN

M. le Maire informe les conseillers que les héritiers de feu Marcel MISLIN seraient disposés à vendre la parcelle cadastrée sous Section 6, N° 37 Hinterplon d'une surface de 2,09 ares. Cette parcelle est contiguë à une parcelle communale d'une surface d'environ 1 ha 50 a.

Où les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle cadastrée sous Section 6, N° 37 Hinterplon d'une surface de 2,09 ares, au prix de 60 € l'are, soit pour un montant total de 125,40 €.

b. 70^{ème} anniversaire Corps des Sapeurs Pompiers local

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le Corps local des Sapeurs-Pompiers fêtera en 2016 son 70^{ème} anniversaire. Une cérémonie sera prévue à cette occasion, la date restant à définir.

c. Cérémonie commémorative du 11 novembre

La cérémonie commémorative de l'Armistice aura lieu le dimanche 15 novembre 2015 à 11 h devant le Monument aux Morts, suivie du verre de l'Amitié.

d. Chaufferie bois - télégestion

Monsieur André FUX informe l'assemblée qu'il y a lieu de remplacer le module « TAC VISTA » par un «Automation Server » pour régler les problèmes de télégestion de la chaufferie bois. Il lui soumet plusieurs offres de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les Ets SBA Engineering de GUEBWILLER pour remplacer cet automate et reconfigurer l'ensemble pour un montant total de 10 100,10 € TTC.

e. Remerciements divers

M. le Maire fait lecture du courrier de remerciement émanant du Maire d'Arveyres pour le cadeau offert par la Commune de FELDBACH à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du jumelage.

M. Marcel NEUENSCHWANDER remercie également la Municipalité pour le cadeau offert à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire.

f. Commission sécurité

Madame Claudine CORSICO fait un bref compte rendu de la réunion sécurité qui a eu lieu le 21 octobre dernier. Des exemplaires de l'étude réalisée en 2004 sont distribués aux membres de la Commission pour avancer sur ce dossier et recenser les axes prioritaires.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 23 heures 20.



Réception des Vœux du Nouvel An 2016

Monsieur le Maire a remis au nom du Préfet du Haut-Rhin à

Monsieur Albert DATTLER,

ancien maire de Feldbach

la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT

qui lui a été accordée par arrêté du 2 septembre 2015.

Monsieur DATTLER a été conseiller municipal de 1959 à 1965,
maire pendant 3 mandats de 1965 à 1983 et conseiller régional de 1973 à 1976



CARNET DU JOUR

Décès

Il nous a quitté

M. Antoine REDERSTORFF

né le 21 mars 1922

est décédé 9 février 2016

à Masevaux–Niederbruck



Sincères condoléances

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

INFORMATIONS DIVERSES

Passage du médiabus

Le médiabus sera de passage à FELDBACH les **mercredis**

- 23 mars 2016 ; - 27 avril 2016 ; - 25 mai 2016 ; - 22 juin 2016

de 17 h 00 à 18 h 30 devant la Mairie.

Festival de Théâtre à HIRTZBACH

Du **mardi 29 mars au vendredi 1er avril 2016**, des représentations théâtrales auront lieu chaque soir à partir de 19 h 30 au Foyer Saint Maurice de HIRTZBACH, dans le cadre du Festival de Théâtre « Les Dramatic's » organisé par la MJC, en partenariat avec l'Institut Sonnenberg de CARPACH, le Lycée Jeanne d'Arc de MULHOUSE et le CDCJ de RIXHEIM.

Voici le programme :

- **mardi 29.03.2016** : « Le Manoir » de V. DI MARCO par la troupe de l'Institut Sonnenberg de CARSPACH ;
- **mercredi 30.03.2016** : « Cycle LABICHE » par la troupe du CDCJ de Rixheim (2 pièces) ;
- **jeudi 31.03.2016** : « Cycle TCHEKHOV » par la troupe du Lycée Jeanne d'Arc de Mulhouse (3 pièces) ;
- **vendredi 01.04.2016 à 14 h 00** : « Film à l'italienne » de Florence BONIN, par la troupe Minis de la MJC d'Altkirch ;
- **vendredi 01.04.2016 à 19 h 30** : « Le Bourgeois Gentilhomme » de MOLIERE, par la troupe Ados de la MJC d'Altkirch.

Ouvert à tous et de tous âges - entrée libre (urne participative), buvette sur place.

Renseignements auprès de la MJC, au 03.89.40.98.91.

Avis aux demandeurs d'emploi

Une première européenne : mettre à la disposition des personnes en recherche d'emploi les meilleurs services digitaux possibles.

L'Emploi store est LA plateforme web qui regroupe tous les services digitaux de l'emploi et de la formation en **un lieu unique, en toute gratuité**. Plus de 160 services issus de Pôle emploi, mais aussi des acteurs privés de l'emploi et de la formation, sont disponibles sur ce site.

Simple d'utilisation et structurée en **4 centres d'intérêt** (choisir un métier, se former, préparer sa candidature, trouver un emploi), trouver en quelques clics le service le plus adapté à votre besoin :

Envie de monter en compétence ? Formez-vous avec les cours en ligne gratuits (MOOC) ! Vous préparer à un entretien d'embauche ? Utilisez le simulateur virtuel ! Vous souhaitez changer de voie professionnelle ? Envisagez cette évolution à l'aide d'un *serious game* (jeu avant tout pédagogique) ! Envie d'un CV original ? Démarquez-vous en réalisant un CV vidéo !

A découvrir dès maintenant en vous rendant sur www.emploi-store.fr.

Communiqué du CICAS du Haut-Rhin à l'attention des futurs retraités

Pour préparer son dossier de retraite complémentaire Arrco, Agirc et/ou Ircantec, c'est simple. Contactez un conseiller au 0 820 200 189 * du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

En lui communiquant votre nom et votre numéro de sécurité sociale, il pourra prendre en charge votre demande, vous conseiller sur les démarches à effectuer et vous indiquer les pièces à rassembler pour constituer votre dossier.

Il vous proposera également un rendez-vous dans un centre d'information (CICAS) le plus proche de chez vous.

CICAS du Haut-Rhin – 143 Avenue Aristide Briand BP 2439 – 68067 MULHOUSE CEDEX

* 0,09 € TTC par minute à partir d'un poste fixe.

Benne à déchets verts - rappel

Nous rappelons à la population que seuls les apports de tonte de pelouse, de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de végétaux et de petits branchages inférieurs à 10 cm de diamètre sont à déposer dans la benne à déchets verts située près du terrain de tennis (rue de Riespach).

Avis aux propriétaires - bailleurs

L'agrandissement et la progression du parc locatif dans le village entraînent un constant mouvement et renouvellement de la population qui ne facilitent guère la tâche du secrétariat de la mairie quant à la tenue du fichier domiciliaire.

Aussi prions-nous instamment **les propriétaires bailleurs** de bien vouloir signaler régulièrement à la mairie tout changement de locataire et inviter les nouveaux arrivants à se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Cela vaut aussi pour les personnes quittant le village qui sont invitées à signaler leur départ en mairie (changement d'adresse, radiation de la liste électorale, facturation du reliquat de consommation d'eau, etc...).

Passage de la TNT à la haute définition - rappel

Le 05 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau, car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TND HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 05 avril 2016.

Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 05 avril 2016 pour chacun des postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Comment vérifier son équipement ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :

- vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4) ;

ou

- vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Pour tout renseignement complémentaire :

- site www.recevoirlatnt.fr ;

- centre d'appel 09.70.81.88.18.

-

Communiqué d'ERDF – diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ERDF investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2016 en ALSACE concerne 416 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de notre commune.

Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.

Le résultat de l'inspection permet aux équipes d'ERDF d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance. Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité en évitant des pannes latentes.

ERDF a confié ce diagnostic des lignes à la société JET SYSTEMES DE CHABEUIL (26), **qui va intervenir en ALSACE entre le 1^{er} et le 31 mars 2016**. Cette société dispose bien évidemment de toutes les autorisations nécessaires pour que sa mission se déroule dans les meilleures conditions de sécurité. Les vols seront réalisés à très basse altitude par un hélicoptère AS 350 F-GHBR de couleur Blanc et Bleu.



Structure porteuse de projets à l'échelle de sept Communautés de Communes, le Pays du Sundgau conduit des actions dans les domaines de l'aménagement et du développement territorial.

Parmi ces projets, le « Schéma de Cohérence Territorial » (SCoT) a pour objet de définir de grandes orientations pour le développement durable du territoire.

Il s'agit d'un schéma d'aménagement de l'espace dont le rôle est d'équilibrer le développement futur du Sundgau.

Anticiper les besoins en logements, organiser l'utilisation de l'espace et valoriser les potentiels du territoire sont au cœur des enjeux de la démarche.

Le SCoT est composé de trois phases :

Le diagnostic est une observation des grandes tendances à l'œuvre sur le territoire en termes d'habitat, d'activités économiques et d'enjeux environnementaux.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les grandes orientations pour le développement futur du territoire.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs est une traduction règlementaire des orientations inscrites dans le PADD.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable étant rédigé, nous vous proposons de le consulter et si besoin, d'**inscrire vos remarques dans le registre d'observation mis à votre disposition en Mairie de Feldbach aux heures d'ouverture habituelles.**

Appel au civisme des Feldbachois.

Nous avons un gros problème au niveau de l'assainissement.

Malgré de nombreux rappels dans le bulletin communal, un certain nombre d'habitants persiste à jeter des lingettes dans les toilettes. Cela entraîne des problèmes au niveau des différentes stations de relevage : pompes bloquées obligeant à des interventions répétées de notre ouvrier communal et entraînant des bris de pompes (coût d'une pompe 1500 € euros), appel à des sociétés avec camions spécialisés pour le pompage des stations de relevage.

Nous ne pouvons continuer à tolérer cet état de fait qui engendre des frais importants. Nous avons déjà identifié les secteurs du village concernés (**Station de relevage n° 1** : sont concernées les rues de l'Eglise, de Riespach, du Ruisseau, de la Forêt et de la Colline) et nous allons procéder à des vérifications plus précises pour identifier les auteurs.

Le maire
François LITZLER

**UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE EN 2016
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE VOTRE MAISON**

La Plateforme Locale de Rénovation Énergétique du Sundgau est faite pour vous !

Les habitants du Pays du Sundgau consacrent chaque année un budget moyen de 2000 € à leur facture énergétique. Le chauffage du logement est l'un des secteurs les plus lourds en termes de coûts.

Pour vous permettre de réduire votre facture énergétique, pour augmenter le confort de votre logement et valoriser votre patrimoine, le Pays du Sundgau vous propose, en tant que propriétaire, **un service d'aide à la rénovation énergétique de votre maison**. Ce service pourra vous accompagner sur l'ensemble des travaux de rénovation de votre maison : l'isolation, la toiture, les menuiseries, le chauffage, la ventilation, etc.

Voici la solution clé en main qui vous permettra de faire la rénovation complète de votre maison et d'atteindre un niveau d'efficacité énergétique optimal.

A partir de janvier 2016, le Pays du Sundgau, en partenariat avec l'ADEME et la Région, propose à 14 entreprises locales du bâtiment de suivre la formation-action DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique de Maisons Individuelles) afin d'optimiser les travaux de rénovations énergétiques des maisons individuelles du territoire.

Des groupements constitués à l'issue de la formation, démontreront leur savoir-faire sur des chantiers pilotes. Un formateur-expert les accompagnera pendant la durée des travaux de rénovation.

Ce service propose aux propriétaires de maisons individuelles :

- Le suivi personnalisé et adapté à votre projet de rénovation énergétique
- L'accompagnement individualisé pour toutes vos questions techniques
- **La mobilisation des leviers financiers disponibles et l'optimisation des financements**
- Une offre globale et optimisée pour des solutions performantes
- La réalisation de vos travaux de rénovation par un groupement d'artisans locaux et formés à la rénovation globale et performante

Si vous voulez savoir si le projet de rénovation de votre maison est éligible afin de devenir chantier-pilote et si vous souhaitez bénéficier gratuitement de l'accompagnement technique et financier de la plateforme locale de rénovation énergétique du Sundgau :

Contactez le service rénovation du Pays du Sundgau :

Par mail : renovation@pays-sundgau.fr ou par téléphone au **03.89.25.49.82**

Les 14 entreprises précurseurs sont : SV BOIS / SARL YVAN RECK ET FILS / HEINIS / ETS EDMOND LUTZ ET FILS / SUNDGAU RENOVATION / MENUISERIE FREYBURGER / PROTECSIL / DIVISION SANTE DE LA MAISON / SOLUTIONS TOITURES / DIETSCHY A. SARL / EBIS CVC / ANTONY FERNAND / ETS MISSLIN / BRUNO ROMANI SAS

REPAS DE NOS AINES :



Journée fort sympathique partagée autour d'un bon repas de chez notre restaurateur ISPA, suivie d'une animation Loto appréciée de tous.

CARNAVAL RIESPACH 2016



Nos écoliers,
tous mignons...

QUELQUES CHARS VENUS DE FELDBACH...





HAUT-RHIN

Info collecte pour la Ligue contre le cancer

La Semaine Nationale de lutte contre le cancer étant programmée **du 14 au 20 mars 2016** prochain, Irma Gasser et Astrid Stehlin s'occuperont de la quête à domicile.

Vente de lièvres en chocolat

2.50 € l'unité = 7 repas



TERRE DES HOMMES ALSACE

Antoine de Saint-Exupéry

Mouvement de secours à l'enfance en détresse

www.terredeshommes-alsace.com

Grand merci de soutenir les 2 causes caritatives.



PAROISSE SAINT JACQUES DE FELDBACH

INFOS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Balade stéphanoise

Le 26 décembre 2015 une promenade stéphanoise a été organisée en direction de la Pfifferkapelle de MOERNACH. Une balade digestive pour éliminer les excès des jours précédents et pour s'oxygéner en toute convivialité. Un peu plus d'une vingtaine de marcheurs ont répondu présent à cet appel.

Un soleil magnifique a accompagné les promeneurs pour presque 2 heures de marche et quelques 8 kilomètres parcourus. Le barbecue installé tout à côté de la chapelle a permis aux participants de reprendre quelques forces avant de se lancer sur le chemin du retour !

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour 2016 !



A noter dans vos agendas...

Le 28 mars 2016 : en ce lundi de Pâques, à partir de 9 heures, aura lieu la traditionnelle récolte de chocolat et vente d'œufs de nos servants d'autel. Comme les années précédentes, vous voudrez bien leur réserver un accueil chaleureux !

Les 23 et 24 avril 2016 : quête au profit des dépenses de chauffage de l'église. D'avance un grand merci pour votre générosité.

Le 10 juin 2016 : vernissage à l'église de FELDBACH, à 18 heures, de la nouvelle exposition dans le cadre du Chemin d'Art sacré en Alsace, en présence de Monsieur le Chanoine Rodolphe Vigneron.

Les membres du Conseil de Fabrique

PROCHAINEMENT

CONCERT

au profit de la renovation de l'église



Elodie AMSTUTZ
Soprane

Philippe FREYBURGER
Baryton

PENSEZ à RESERVER LA
DATE

DIMANCHE 5 JUIN

17H00

TITRE DE L'EXPOSTION

AVEC et PAR les -AUTRES
entre Rosaire et
confiance...Le sens de ma Vie

REFERENCE BIBLIQUE

« O ma force, à l'aide ! ... Tu m'as répondu »

Psaume 22, 20-22

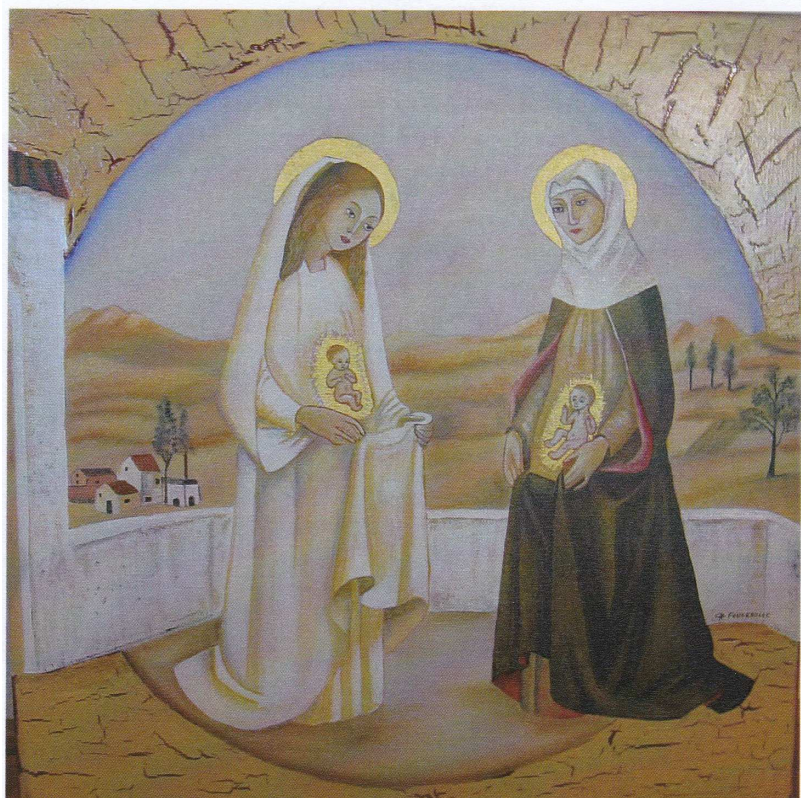
Vosgienne, Chantal Fougerolle-Goetz vit à Seppois-le-Bas dans Haut-Rhin. Peintre autodidacte, (autrefois enseignante), elle « écrit » des icônes (formation à l'atelier St-Nicolas à Gouhenans) et donne des cours peinture à l'huile et de pastels secs. Nombreuses expositions en Alsace. « Quand je regarde ma vie, je n'aurais jamais pensé être aussi forte... je suis passée d'un profond désespoir à une lente «remontée» sur un chemin qui me reste personnel mais qui s'est fait «avec» les autres. Qu'est ce qui a fait que je me sois relevée dans le silence ?... à l'écoute de l'essentiel ?... Ce fut peut-être de me donner le droit d'être moi... ce droit que je ne m'étais jamais donné... »

CHANTAL GOETZ-FOUGEROLLE

FELDBACH

Église St Jacques le Majeur

Vernissage : le vendredi 10 juin 2016 à 18 heures
en présence de M. le Chanoine Rodolphe Vigneron



Et si « communiquer » voulait dire...

- . **Oser le conflit pour mieux s'entendre !**
- . **Au secours, je ne sais pas écouter !**
- . **Mon mari et moi, on ne sait pas se parler !**

Yolande SCHWAB



Jeudi 17 mars 2016

~ 13 h 30 - 15 h 45 ~

Le Café Contact c'est quoi ?

- ◆ une oasis pour les femmes dans leur vie de tous les jours
- ◆ une halte dans une atmosphère chaleureuse autour d'un café
- ◆ un lieu pour s'encourager mutuellement et réfléchir

Des femmes engagées organisent ces rencontres interconfessionnelles. C'est leur foi en Jésus-Christ qui les relie. Des conférenciers/ières de qualité sont invité(e)s à partager leurs points de vue sur des questions actuelles dans une perspective chrétienne. La participation aux rencontres n'implique pas l'adhésion à l'association Café Contact du Sundgau créée en 2007.



Yolande Schwab, mariée et maman de 2 enfants
Après 17 ans dans le travail social auprès des familles et des jeunes, elle se spécialise dans le développement personnel et la relation d'aide. Elle est certifiée coach de vie sur Strasbourg.

Contact : :
Elisabeth OBERLI
16 Rue de la lisière du bois
68640 FELDBACH
Tel : 03.89.07.76.04
cafecontactdusundgau@orange.fr



Connaissez-vous sophia, le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie pour mieux vivre avec une maladie chronique ?

Le service sophia aide les personnes diabétiques à limiter les conséquences de la maladie sur leur quotidien.

Un accompagnement personnalisé

Des informations régulières, des conseils pratiques, des témoignages de patients... et un soutien au téléphone par des infirmiers-conseillers en santé.

Un service gratuit et sans engagement

Si vous êtes concerné(e) par l'accompagnement proposé par le service sophia, connectez-vous sur votre compte ameli sur ameli.fr pour vous inscrire.

> En savoir plus : ameli-sophia.fr



sophia

Le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique.

Pour en savoir plus
0811 70 9 703

ameli-sophia.fr

TELETHON 2015

Les membres de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de FELDBACH sont heureux de partager ce diplôme avec toutes les personnes qui sont venues nous voir en ce 5 décembre 2015.

Grâce à vous nous avons pu effectuer un don de 533,78 €



AFMTELETHON INNOVER POUR GUERIR 4ETS DÉCEMBRE 2015

Diplôme décerné à :
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
FELDBACH

« Au nom de nos familles, merci pour votre participation à notre combat et pour votre engagement à nos côtés. »

Laurence Tiennot-Herment
Présidente de l'AFM-Téléthon

RANDO VTT

17eme édition

5 parcours

14/24/36/48/60 km

Adultes FFCT 3 €
Adultes non FFCT 5 €
Gratuit (-16 ans)



SUNDGAU BIKE 2016 BETTENDORF

Stade de football, Départs de 7h00 à 12h00

24 avril

www.cyclo-club-ruederbach.fr

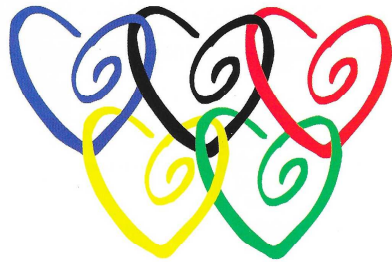




Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole
Volontariat - Anonymat - Bénévolat - Non profit

Don de Sang

Un geste citoyen



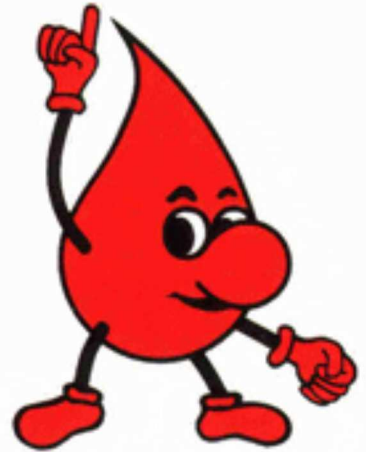
En France, 1 000 000 de malades, par an,
sont soignés avec les produits sanguins.

Merci

aux Donneurs de Sang Bénévoles

Donner son sang bénévolement pour sauver des vies, c'est simplement humain !

Copyright: 1998 Christian BOD



Dame Nature

Epicerie Bio à Hirtzbach **-10%**

**LE JEUDI SUR
FRUITS ET LÉGUMES**

*Vente et livraison de produits bio et naturels
à Hirtzbach et environs*

Pain frais cuit sur place
Fruits et légumes frais
Fruits secs & séchés en vrac
Epicerie

Produits sans gluten
Viande & charcuterie
Fromage à la coupe
Cosmétique
Compléments alimentaires
Entretien de la maison
Paniers garnis
Bons cadeau

www.damenature.eu

32, rue Principale 68118 HIRTZBACH
(en face de l'Eglise)

Tél. 03 89 08 77 74 - 06 32 09 77 63

contact@damenature.eu

Heures d'ouverture

Mardi - mercredi - jeudi - vendredi
de 8h30 à 12h30 et 14h30 à 18h30

Samedi
9h00 à 17h00

Conseils personnalisés, Carte de fidélité

Votre avantage éco-responsable :
5% de remise, en ramenant ce flyer au magasin (1 par foyer)

Impression par : GDS - Ne pas jeter sur la voie publique

DON DU SANG :

MERCREDI 23 MARS à partir de 16h30 à Feldbach

VRAI/FAUX, SUR LE DON DE SOI

1 – Tout le monde peut donner son sang



Faux. Les donneurs doivent avoir entre 18 et 70 ans et peser plus de 50 kg. Il existe :

- des contre-indications définitives (maladies transmissibles par le sang, certaines maladies du cœur, certaines maladies infectieuses, les transfusions reçues...);
- des ajournements temporaires (à grossesse et les 6 mois qui suivent, les maladies infectieuses bénignes, les soins dentaires pendant 7 jours, les piercings, tatouages ou interventions chirurgicales pendant quatre mois...).

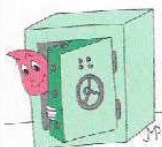
Il convient également de ne pas avoir de pratiques sexuelles à risque. En cas d'anémie, pour la sécurité du donneur, le don peut être proscrit.

5 – Donner son sang est un geste citoyen



Vrai. Il permet de soigner ou sauver plus d'un million de malades chaque année en France, dont la moitié grâce au sang, l'autre moitié grâce aux médicaments dérivés du sang humain. 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour.

2 – Donner son sang, sa moelle osseuse ou ses organes n'est pas rémunéré



Vrai. La loi de bioéthique indique clairement que les éléments du corps humain (sang, moelle osseuse, reins, lobe de foie, sperme, ovocytes, etc.) ne peuvent pas faire l'objet d'une transaction à caractère commercial. Le corps humain a une

valeur mais n'a pas de prix. Lui donner un prix, comme ce serait nécessaire pour le vendre comme pour l'acheter, serait porter atteinte à sa dignité. C'est aussi pourquoi ni le sang, ni son prélèvement, ni son contrôle, ni sa distribution ne sont jamais à la charge du receveur.

6 – Je donne mon sang, je serai informé s'il y a une anomalie



Vrai. Les analyses biologiques réalisées systématiquement sur chaque don de sang servent à qualifier les produits sanguins issus de ce don. Elles sont réalisées dans l'intérêt du malade transfusé. Cependant, si l'un de ces examens

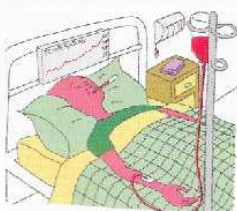
révèle une anomalie, le donneur en sera informé. Néanmoins, il ne faut pas effectuer un don de sang uniquement pour bénéficier de ces tests biologiques.

9 – Ce sont les associations de donneurs de sang qui gèrent et organisent le dispositif français de transfusion sanguine



Faux. Les associations de donneurs, regroupées au sein de la FFDSB, sont les partenaires du service public de la transfusion assuré par l'Établissement Français du Sang (prélèvement, qualification, distribution des produits sanguins).

3 – Après analyse, le sang est directement transfusé au malade



Faux. L'Établissement Français du Sang assure la séparation des différents constituants du sang avant de les mettre à disposition des centres de soins. Les concentrés de globules rouges, les plaquettes, le plasma, ont des

modes et des durées de conservation différents :

- 42 jours à -4°C pour les globules rouges ;
- 5 jours à +20°C sur agitateur pour les plaquettes ;
- un an à -30°C pour le plasma.

7 – Je suis du groupe sanguin O, donc donneur universel



Vrai et Faux. Cela dépend si votre Rhésus est positif ou négatif.

Si vous êtes O- (7 % de la population), vous êtes effectivement donneur universel en globules rouges.

Si vous êtes O+ vous ne pourrez donner qu'aux malades de Rhésus positif. Votre don de plasma n'est utilisable que pour 43 % des malades. C'est le donneur AB+ qui est

donneur universel pour le plasma. Sauf situation d'urgence, les professionnels de la transfusion recherchent les produits sanguins les plus compatibles avec les groupes sanguins des receveurs.

10 – Il n'y a pas d'organisation internationale de la transfusion sanguine

Vrai et Faux. La transfusion sanguine fait l'objet de recommandations de caractère éthique et scientifique de la part de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), du Conseil de l'Europe et de la Communauté Européenne.

4 – Il est toujours facile de trouver un donneur et un receveur de moelle osseuse compatibles



Faux. Un malade a 25 % de chances d'être compatible avec son frère et sa sœur. Sinon, c'est une chance sur un million. En l'absence de donneur compatible dans la fratrie, le médecin transfuseur interrogera le registre

français de « France Greffe de Moelle » et, à défaut, les registres internationaux. Afin d'enrichir le registre et de multiplier les chances de trouver un donneur compatible, l'objectif est d'atteindre 240 000 Français inscrits d'ici à 2015.

8 – J'ai donné mon sang, il y a un mois. Je peux refaire un don de sang total



Faux. Un délai de huit semaines entre deux dons de cellules (globules rouges ou plaquettes) est nécessaire. Par contre, il est réduit à deux semaines entre un don de cellules et un don de plasma ou entre deux dons de plasma. Un homme peut donner

son sang six fois par an, une femme quatre fois.

... Après avoir fait votre don, une petite collation vous sera servie, autre moment de partage...



ALORS VENEZ FAIRE
UN DON...
DE VOUS MEME

Retrouvez le site Internet de la commune

Vous pourrez découvrir
au fil des clics
une information utile et pratique.



Nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes vos suggestions ou propositions pour améliorer le fonctionnement et le service du site Internet de Feldbach !

Associations et entreprises du village, n'hésitez à nous envoyer un texte de présentation agrémenté d'une photo ou d'un logo.

Par courriel à

webmaster.feldbach@gmail.com

ou

mairiedefeldbach@wanadoo.fr



www.feldbach.fr

Nous vous souhaitons de passer
un agréable moment sur ce site !

**Pour le prochain Echo de Feldbach n° 75
faites nous parvenir vos communiqués
jusqu'au 31 mai 2016**

à

mairiedefeldbach@wanadoo.fr

CALENDRIER 2016

Début mars	Opération « Lièvres 2016 » Terre des Hommes
Du 14 au 20 mars	Collecte « Ligue contre le Cancer »
Jeudi 17 mars	Café contact Au Foyer Rural Accueil à 13h30
Mercredi 23 mars	Don du sang Salle des Fêtes—Feldbach de 16h30 à 19h30
Lundi 28 mars	Récolte de chocolat et vente d'œufs par les servants d'autel
Sam 23 & Dimanche 24 avril	Quête pour le Chauffage de l'Eglise
Dimanche 5 juin	À 17 h—Concert au profit de la restauration de la toiture de l'Eglise
Vendredi 10 juin	Vernissage Chemin d'Art Sacré en Alsace À 18 h



**Mercredi 23 mars 2016
de 16h30 à 19h30**

**FELDBACH
Salle des Fêtes
3 Rue d'Arveyres**